



« La prime dite Macron fortement conseillée par le Président de la République est évidemment la bienvenue pour **soutenir sans délai le pouvoir d'achat** des salariés. »

Après de nombreuses négociations et GRACE A la CGT UGICT API, le PDG API Restauration accepte de verser la « PRIME MACRON » le 31/01/2019.



Les salariés de l'entreprise pourront toucher <u>jusqu'à 120€</u> NETS DE PRIME MACRON

« Accordée aux salariés API, sur la paye de février, ayant 1 an d'ancienneté API Restauration au 31/12/2018, et dont le salaire brut est inférieur ou égal à 2500€ pour 1 temps complet et proratisé en fonction du temps de travail 2018 »

<u>La CGT UGICT API</u> reste présente pour continuer a négocier pour <u>l'amélioration des conditions de travail et de vie des salariés de l'entreprise!</u>